

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 52 (1967)  
**Heft:** 1

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Paraît chaque mois  
Lausanne, janvier 1967  
52<sup>e</sup> année N° 1

# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43

J. A. Lausanne

*En route pour l'an*

1967

*A DIEU VAT !*

En me levant, le matin du premier janvier 1966, j'ai comme entendu une voix intérieure me dire :

— C'est ta dernière année !

A qui j'ai répondu le plus tranquillement du monde :

— Bon. C'est entendu. Ce sera donc 66 le dernier feuillet de mon existence terrestre.

C'est que j'ai un peu l'habitude de l'appel du destin. En 1948, alors que je n'avais que 36 ans, je subis une opération chirurgicale avec de telles complications que les cinq médecins appelés à mon chevet ne purent que me... condamner à mort. Je fus littéralement en agonie 40 jours et 40 nuits de suite, et cette agonie me valut de telles souffrances qu'à de multiples reprises j'ai redit, avec Lamartine, son vers tragique et poignant :

*O Mort, Libérateur céleste !*

Et puis voilà... à l'heure où j'écris ces lignes (en ce 9 décembre 1966), je suis tou-

jours bien vivant et... peut-être qu'il en sera encore de même au matin du premier janvier 1967 !

Mais, si je double le cap... il n'en aura pas été de même pour tant d'autres membres de la grande famille raiffeiseniste !

En particulier pas pour le cher abbé Cordelier, curé de Courtételle, dans le Jura, à qui était confié le soin d'écrire ces billets de fête dans notre *Messenger Raiffeisen*, et dont, à la prière de notre non moins cher Géo Froidevaux, je recueille la succession au moins pour celui-ci.

Que de belles et profondes méditations nous aura livrées, à chaque grande fête de l'année, dans ce *Messenger*, ce digne ecclésiastique jurassien à la plume alerte, au style agréable, à l'âme brûlante de zèle apostolique.

Ne l'ayant connu que par la lecture de ses billets, je pense que tous mes lecteurs seront d'accord avec moi si je lui décerne le bel éloge sacré : *Pertransivit bene faciendo...* il a passé dans nos rangs raiffeisenistes en FAISANT LE BIEN.

Un autre deuil afflige la famille raiffeiseniste, celui de ce cher et dévoué Géo Froidevaux. A peine était-il bien installé dans sa jolie retraite de Boncourt et allait passer d'heureux jours en compagnie de sa charmante épouse que celle-ci, en février dernier, le quittait déjà pour gagner les rives éternelles.

Cher Monsieur Froidevaux ! Comme j'ai mal à votre cœur en écrivant ces lignes. Il vous a été refusé ce bonheur intime et suave que goûte le couple dont parle Ramuz :

« Femme, lui dit son époux, voilà que les enfants à cette heure sont casés ; ils s'en sont allés par le monde ; et, de nouveau, on n'est rien que les deux, comme quand on a commencé. Regarde, car c'est le temps des engrangements et de la récolte. Quand il fait rose comme ce soir et une poussière rose monte partout entre les arbres. Mets-toi tout

Légende du cliché :  
Cengalo et Badile Bergell (Grisons)  
Croquis P. Favre

contre moi, on ne parlera pas ; on n'a plus besoin de rien se dire, on n'a plus besoin que d'être ensemble encore une fois, et de laisser venir la nuit dans le contentement de la tâche accomplie... »

Hélas ! Cher Monsieur Froidevaux, vous serez tout seul pour voir, dans votre retraite, «monter entre les arbres la poussière rose»...

Mais vous êtes un chrétien fervent. Vous savez donc que

*Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,  
Ouverts à quelque immense aurore,  
De l'autre côté des tombeaux  
Les yeux qu'on ferme voient encore !*

Votre épouse est là... qui continue de vous voir et de vous aimer, mais de cet amour rendu que plus brûlant par la joie de l'éternelle possession de Dieu.

\* \*

Mes lecteurs ne m'en voudront pas de la manière que j'emploie pour les mettre sur la route de 1967...

A DIEU VAT... pour employer le langage de nos vieux pères.

Quelle que soit la route que nous prenions, l'essentiel est de prendre celle qui nous conduit à Dieu. Tout est là.

Et cette route — celle qu'ont prise les deux défunts en question — elle a nom bien-faisance, faire du bien, apporter de la lumière aux esprits, de la chaleur dans les cœurs.

Et pour cela, amis lecteurs, tentez de réaliser le programme tracé par saint François d'Assise :

Là où il y a la haine, que je mette l'amour.

Là où il y a l'offense, que je mette le pardon.

Là où il y a la discorde, que je mette l'union.

Là où il y a l'erreur, que je mette la vérité.

Là où il y a le doute, que je mette la foi.

Là où il y a le désespoir, que je mette l'espérance.

Là où il y a les ténèbres, que je mette la lumière.

Là où il y a la tristesse, que je mette la joie.

*Abbé Crettol,*  
recteur de l'ECA,  
Châteauneuf-Sion

# AU SEUIL

*de l'an nouveau*

*Les Comités directeurs de l'Union,  
la Direction et le personnel du Bureau  
central,  
la Rédaction du « Messenger Raiffeisen »,  
adressent aux collaborateurs et lecteurs de  
notre organe, ainsi qu'à tous les militants  
raiffeisenistes de nos mutualités de crédit  
leurs souhaits les plus cordiaux de bonheur  
et de prospérité pour*

1967

A ces vœux s'ajoute l'expression de leur plus vive gratitude pour la précieuse collaboration sur laquelle ils espèrent pouvoir compter à l'avenir encore.

\* \*

Dans leurs revues de fin d'année, les quotidiens ont établi le bilan général de 1966, année qui, comme ses devancières, nous a apporté la prospérité. Restant dans notre cadre, nous nous plaçons à relever que le mouvement Raiffeisen suisse vient de marquer une année de travail particulièrement intense et d'heureux développement.

15 fondations ont eu lieu, dont 3 en Suisse romande (Saint-Imier et Sonvilier dans le Jura, et Dombresson-Vilars dans le canton de Neuchâtel), 4 en Suisse alémanique et 8 en Suisse italienne, comme en fait foi le tableau statistique que nous publions en dernière page.

Selon les premières estimations, l'épargne et les dépôts confiés des différents genres sont en sensible progrès, tandis que l'activité de prêts et crédits a été considérable, ce qui a permis aux Caisses de rendre partout de signalés services aux coopérateurs. On peut donc compter sur un bond réjouissant de la somme globale des bilans. A cette extension constante en largeur, expression de la confiance que la population rurale témoigne à ses institutions d'autofinancement, correspond un renforcement important des réserves ainsi que des perfectionnements internes de tous ordres.

Des plus dignes de satisfaction est également le bilan moral, c'est-à-dire la somme de l'actif spirituel que constituent les bonnes volontés qui restent à l'œuvre dans l'esprit de fraternité voulu par les promoteurs du mouvement. Sur le plan du raiffeisenisme, les chiffres ne sont en effet rien s'ils ne sont

pas l'expression vivante de la volonté d'entraide, de solidarité et de dévouement des adhérents. Le point qui a marqué le plus lumineusement l'année 1966 fut sans contredit le congrès de Bâle des 18 et 19 juin, qui a consacré publiquement la force du mouvement coopératif suisse sur le plan de l'épargne et du crédit. Une telle manifestation de foi et de fidélité à l'idéal des pionniers Raiffeisen et Traber autorise la confiance en l'avenir.

\* \*

Mais l'année qui commence sera-t-elle pour nous heureuse ou malheureuse ? Nous apportera-t-elle l'épreuve ou la prospérité ? C'est le secret de Dieu. C'est pourquoi nous faisons nôtres les paroles du roi David : « C'est en vain que travaillent ceux qui bâtissent la maison si le Seigneur ne la bâtit pas avec eux ! »

Plus une collectivité, plus un peuple, plus une organisation coopérative comme la nôtre veut assurer la gérance de ses affaires, plus il est alors indispensable que ses membres, du plus petit débiteur au plus grand déposant, soient animés d'un vif esprit de fraternité chrétienne. C'est en unissant leurs cœurs encore plus que leurs biens que les raiffeisenistes maintiendront avec succès les communautés professionnelles qu'ils ont mis sur pied.

C'est donc avec espoir et confiance que nous entrons dans la nouvelle année. Elle nous apportera de nouvelles tâches ; elle exigera de nous de nouveaux efforts. Nous

## **Vous lirez dans ce numéro :**

En route pour l'an 1967...

Au seuil de l'an nouveau

Chronique économique et financière

Le rôle de l'organisation du crédit agricole

Les raiffeisenistes neuchâtelois...

A la Fédération du Valais romand

A propos de la nouvelle loi sur l'impôt anticipé

Communications du bureau de l'Union

Mutations dans l'effectif des Caisses

Table des matières de l'année

les accomplirons tous joyeusement, consciencieusement, avec un zèle inlassable, chacun à la place qui lui est dévolue.

Les Caisses ont pour principale tâche de mener une campagne en vue de maintenir et développer l'économie et l'épargne, de revivifier la famille, le village. Dans le domaine de la distribution du crédit, nos Caisses auront certainement à faire face à des prestations accrues. Le marché de l'argent se contracte de plus en plus. Fidèles à leur mission,

les Caisses se consacreront dorénavant surtout à l'octroi du crédit d'exploitation dont elles feront bénéficier avant tout leurs bons et fidèles sociétaires.

Et par cela et au-delà de cela, les Caisses s'emploieront à rendre toujours plus vivant dans nos communautés rurales l'esprit de solidarité, d'entraide et de concorde qui a nom : l'esprit Raiffeisen.

*Géo Froidevaux,*  
rédacteur.

## Marché de l'argent et des capitaux

La tendance sur le marché monétaire semble se concrétiser ces derniers temps par un resserrement plus sensible encore de la situation. Cela ressort, d'une part, du fait que le montant des avoirs des banques en comptes de virement de l'économie auprès de la Banque nationale continue à diminuer et, d'autre part, de la hausse des taux que la situation entraîne inévitablement. Il est significatif de signaler que le rendement moyen des emprunts de la Confédération a passé de 4,30 à 4,40 % durant le seul mois d'octobre dernier.

Dans le secteur des dépôts confiés, les banques offrent ainsi des conditions toujours plus alléchantes. Depuis un certain temps déjà, la plupart des banques locales appliquent le taux de 3 3/4 % en épargne, ici et là même, mais occasionnellement, 4 %. Les banques cantonales ont suivi le mouvement en annonçant le taux de 3 3/4 % en épargne. Pour les obligations de caisse, les banques cantonales et les grandes banques allouent 4 1/2 à 4 3/4 %, alors que la plupart des établissements de caractère local paient déjà 4 3/4 à 5 %.

La hausse lente mais régulière du taux de l'intérêt des dépôts influence inévitablement le secteur des prêts et crédits et conséquemment affecte les investissements de l'économie du pays. On peut en voir une confirmation dans le fléchissement du nombre et du volume des projets de constructions nouvelles ou d'agrandissements d'entreprises soumis aux inspections fédérales du travail.

## Chronique économique et financière

### Situation économique

La production industrielle a de nouveau considérablement augmenté dans notre pays, par rapport à l'année passée. Dans l'industrie des machines et l'industrie métallurgique, les commandes enregistrées ont dépassé les livraisons. L'industrie textile a également noté un nombre beaucoup plus élevé de demandes d'achat qui proviennent essentiellement de clients étrangers. Une fois de plus, l'excédent de la production a été presque totalement exporté. Les exportations de produits chimiques et de machines, en particulier, ont bénéficié d'une poussée vigoureuse, ainsi que les montres, les textiles et les chaussures. La croissance des exportations s'est toutefois ralentie par suite d'une conjoncture en baisse en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Ces considérations nous sont données par la Commission de recherches économiques du Département fédéral de l'économie publique. Son rapport souligne encore que si les importations ont pris une forte extension, cela indique une reprise de la demande intérieure. Les importations quantitatives de biens de consommation non durables, par exemple, ont fait un bond de 13 % au troisième trimestre de 1966, par rapport à la période correspondante de l'année précédente.

En revanche, le même rapport relève que, une fois de plus, l'industrie du tourisme est stagnant. Seuls les ressortissants de pays lointains ont augmenté le nombre de leurs nuitées.

L'horlogerie a marqué un progrès réjouissant. Les exportations horlogères se sont accrues dans des proportions satisfaisantes. Pour le premier semestre de 1966, par exemple, elles ont atteint 924,6 millions de fr., contre 797 millions durant la même période de 1965. Cependant, le fossé qui va en s'approfondissant entre la CEE et l'AELE préoccupe nos exportateurs horlogers. Néanmoins, les relations entre l'industrie horlogère suisse et les producteurs des trois pays limitrophes membres de la CEE paraissent appelées à se développer.

A propos de main-d'œuvre étrangère, la grande industrie suisse, spécialement celle des machines et des métaux, réclame comme indispensable la stabilisation de la situation actuelle, de manière à pouvoir s'organiser et lutter avec succès contre la concurrence étrangère. Selon l'arrêté fédéral et pour les trois derniers mois qui expirent à fin janvier prochain, une réduction légale de 2 % devrait encore intervenir. Il apparaît alors urgent et d'une importance capitale qu'une pause intervienne ensuite pour le bien de notre économie. Rappelons bien humblement que, sans le concours des étrangers, nous n'aurions pas connu cette vaste période de prospérité dont nous profitons encore. Et cette considération ne rend que plus odieuse la vague de xénophobie qui fut déclenchée à l'époque dans certaines parties du pays. Il est urgent de comprendre et d'aider ceux qui luttent contre l'absurde.

Super Saint-Bernard



Il est cependant un secteur qui ne semble pas affecté par la hausse du taux de l'intérêt : le secteur public, dont les investissements sont en constante expansion. Non seulement les collectivités de droit public ne semblent pas se soucier du loyer de l'argent qu'elles empruntent, mais elles en trouvent alors que l'économie privée a de la peine à se procurer les moyens de financement qui lui sont nécessaires. Il est un fait que la mise à contribution du marché des capitaux par le secteur public se fait au détriment de l'économie privée. Il est un autre fait que ce secteur public est devenu aujourd'hui le facteur d'inflation le plus actif. On comprend dès lors que la Commission fédérale de recherches économiques ait pu parler des dangers de l'évolution en cours, caractérisée par une expansion des dépenses publiques à laquelle les recettes fiscales actuelles ne suffisent plus à faire face. C'est le côté inquiétant de cette évolution.

Le Conseil de la Banque nationale suisse s'est aussi inquiété de la situation économique et de l'état du marché monétaire face à l'inflation. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire quelques extraits du rapport présenté par le président, M. Stopper, à la dernière séance de ce conseil :

« L'inflation demeure le principal sujet des préoccupations économiques nationales et internationales. Bien que certains aspects de la situation conjoncturelle aient évolué, notre pays doit poursuivre sa lutte contre le renchérissement s'il veut éviter une baisse de sa capacité de concurrence sur les marchés extérieurs. C'est une erreur de croire que l'abandon de l'actuelle politique de stabilisation permettrait d'empêcher un ralentissement de l'expansion. Il est certain au contraire qu'une accélération de l'inflation paralyserait avec le temps le développement de notre économie. »

« La lutte contre l'inflation est rendue difficile en Suisse par le fait que la politique financière des pouvoirs publics a une influence inflationniste. Au lieu de comprimer la demande globale et en particulier la demande de main-d'œuvre par une réduction de leurs propres dépenses et par l'application d'une politique fiscale propre à éponger le pouvoir d'achat, la Confédération, les cantons et les communes font des déficits croissants qui renforcent la demande globale et qui obligent le secteur public à recourir de façon accrue au crédit bancaire et à l'emprunt. »

« Par conséquent, il est nécessaire que la politique de crédit continue de jouer un rôle important dans la stabilisation de la conjoncture. Comme l'arrêté sur le crédit sera abrogé au milieu du mois de mars, c'est-à-dire avant que la Banque nationale ne soit dotée de moyens d'action efficaces, l'institut d'émission doit s'engager sur des voies en parties nouvelles pour limiter l'inflation par l'inter-

médiaire du crédit. Des pourparlers relatifs à une réglementation volontaire de cette question sont en cours avec l'Association suisse des banquiers. »

### Dans nos Caisses Raiffeisen

Au début de l'an, les organes dirigeants de nos Caisses de crédit mutuel se réunissent pour examiner et contrôler les comptes annuels que le caissier vient de boucler. Sur la base du résultat enregistré, spécialement du bénéfice réalisé, on fait le point pour établir le budget de l'exercice qui s'ouvre et le résultat sera conditionné à l'échelle adaptée aussi bien à la situation du marché de l'argent qu'aux exigences du bilan. Mensuellement, *Le Messenger Raiffeisen* leur a fourni les directives utiles et la présente chronique doit parfaire leur information.

Aux termes des statuts, l'échelle des taux doit être fixée en séance commune des deux Conseils et verbalisée avec précision. On s'appliquera, à cette occasion, à faire bénéficier de conditions favorables aussi bien les déposants assidus que les débiteurs ponctuels, cela dans la marge des possibilités effectives résultant de la structure et de l'importance du bilan. Mais ni les uns, ni les autres ne doivent seuls faire les frais de la situation actuelle particulière du marché de l'argent. C'est affaire de solidarité et de justice et, en tout état de cause, on maintiendra une marge suffisante de gain pour couvrir les frais généraux (salaire, impôts, etc.) et pour assurer un bénéfice normal en vue du renforcement rationnel indispensable des réserves conformément aux prescriptions de la loi et à l'application d'une saine politique bancaire.

Nous rappelons notre consigne : la marge de gain doit être d'au moins 1 % entre les taux de base des deux secteurs, le passif et l'actif, soit entre le taux de l'épargne et celui des hypothèques de premier rang, seules pouvant se contenter d'une marge de 3/4 % les fortes et anciennes Caisses solidement établies.

A la lumière des commentaires qui précèdent, une adaptation objective des taux s'impose à nos institutions de crédit mutuel. Les dirigeants responsables sont appelés à prendre des décisions parfois désagréables. On ne saurait marquer une certaine réticence ni faire preuve de scrupules qui ne manqueraient pas d'avoir des conséquences défavorables sur la formation des fonds propres. Il faut à tout prix conserver la relation actuellement favorable entre les fonds propres et le total des engagements, ce qui implique la nécessité d'une dotation appropriée et suivie des réserves.

Tirant la conséquence logique de la situation, nous recommandons, d'une façon géné-

rale, l'augmentation du taux de l'épargne à 3 3/4 %. Dans certaines régions cependant, le taux de 3 1/2 % reste encore communément appliqué. En revanche, le taux de 4 % ne saurait être offert qu'exceptionnellement là où il est bonifié par des établissements en concurrence immédiate avec les Caisses. Les obligations de caisse seront émises soit à 4 1/2 % à 3 ans et 4 3/4 % à 5 ans de terme, ou respectivement à 4 3/4 % et 5 %. Pour les avoirs en compte courant, on bonifiera 1 1/2 à 1 3/4 %.

Si cette amélioration des conditions offertes aux déposants ne doit pas manquer de stimuler l'esprit d'épargne de nos populations rurales, elle appelle, par contre, l'obligation d'adapter les taux débiteurs à la situation ainsi créée. On ne saurait s'y soustraire, car il n'y a là aucune recherche de bénéfices substantiels. Si regrettable qu'en soit la mesure, elle n'en est pas moins inéluctable.

Dans cette optique, le taux de 4 1/2 %, plus souvent encore de 4 3/4 % doit prévaloir pour les anciennes hypothèques de premier rang. Pour les titres de rang postérieur et pour les prêts garantis par nantissement, le taux sera augmenté de 1/4 %. Pour les avances contre cautionnement ou engagements de bétail, on envisagera 5 % ou plutôt 5 1/4 %. Les nouvelles avances hypothécaires en premier rang ne doivent plus être traitées en dessous de 4 3/4 %, éventuellement même 5 %, selon les conditions offertes aux déposants. Pour les nouvelles affaires dans les autres compartiments de l'actif, on majorera toujours le taux respectif de 1/4 %. Le taux des premières hypothèques se justifie également pour les avances aux communes et paroisses. Le taux des crédits en compte courant sera fixé selon la nature de la garantie, mais toutefois et toujours majoré d'une commission semestrielle bien justifiée de 1 0/00 pour les crédits ordinaires, de 1/4 % ou 2 0/00 pour les crédits de construction.

Nous résumons ainsi nos propositions pour l'échelle des taux à appliquer en 1967 :

#### Créanciers

|                           |                   |
|---------------------------|-------------------|
| Obligations à 3 ans de t. | 4 1/2 % à 4 3/4 % |
| Obligations à 5 ans de t. | 4 3/4 % à 5 %     |
| Epargne                   | 3 3/4 %           |
| Dépôts en cpte crt à vue  | 1 1/2 % à 1 3/4 % |

#### Débiteurs

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| Hypothèques de 1 <sup>er</sup> rang | 4 1/2 % à 4 3/4 % |
| Nouvelles hypothèques               | 4 3/4 % à 5 %     |
| Hypothèques de rang post.           |                   |
| avec garantie compl.                | 4 3/4 % à 5 %     |
| Avances sur nantiss.                | 4 3/4 % à 5 %     |
| Avances sur caution.                | 5 % à 5 1/4 %     |
| Engagements de bétail               | 5 % à 5 1/4 %     |
| Avances aux communes                | 4 1/2 % à 4 3/4 % |

Fx.

# Le rôle de l'organisation de crédit agricole vu par le président de l'organisation professionnelle agricole

*Cette étude a été présentée à Bruxelles au groupe international de travail du crédit agricole par le professeur C. Boon, président du Boerenbond belge et en même temps président des organisations coopératives du crédit agricole, groupe de travail au sein duquel coopère, au titre de représentant de la Suisse, le directeur de notre Union suisse, M. A. Edelmann, Dr en droit. Les idées émises sont de telle valeur qu'elles intéresseront vivement nos lecteurs, les problèmes à débattre et les solutions à trouver pour la sauvegarde de l'agriculture étant souvent les mêmes dans tous les pays. (Réd.)*

## Quelques considérations

L'organisation de crédit agricole est d'une extrême utilité pour l'agriculture ; en effet, en octroyant les crédits nécessaires, elle permet à l'agriculteur dynamique de suivre l'évolution, d'adapter constamment son exploitation, de consolider son appareil coopératif de transformation et de vente.

Toutefois, quelques considérations se rapportant aux relations, aux contacts entre l'organisation professionnelle et l'organisation de crédit agricole méritent d'être relevées.

### I

Il n'est pas toujours facile, ni possible d'accorder les exigences de la technique financière avec les besoins en capitaux des exploitations et coopératives agricoles.

L'agriculture traverse ces dernières années une période d'adaptation rapide : mécanisation, spécialisation, adaptation des bâtiments, concentration des coopératives.

- L'expert en gestion d'entreprises indique le degré de mécanisation requis pour rendre la viabilité à l'exploitation.
- Il parvient à calculer les besoins immédiats en capital d'exploitation, que souvent le chef d'entreprise ne parvient pas à couvrir — même en empruntant — à défaut de la garantie nécessaire.
- En plus, une fois les besoins en capitaux d'investissements couverts, il constate souvent l'épuisement du capital circulant : engrais, semences, bétail, etc.

Devant ce problème de manque de garanties, manque de caution, les organisations de crédit agricole ont fait montre d'initiative, je dirais même d'imagination. Chez nous, le privilège agricole consiste à considérer la valeur du bétail, de la récolte (en somme du capital mobilier) en partie comme gage.

Tout ceci ne suffisant pas, le législateur belge — à l'instar des autres — a mis à la disposition de l'agriculture le « Fonds d'investissement agricole » qui peut assurer la garantie, la caution jusqu'à 75 % du montant emprunté.

Malgré l'effort de l'organisation de crédit, malgré l'intervention du législateur (ou de l'exécutif), il arrive encore que l'objectif ne soit pas atteint.

Nouveau pas de l'organisation de crédit : « Le fonds de cautionnement coopératif ».

Toutefois, tous ces efforts supplémentaires : privilège agricole, fonds d'investissement agricole, fonds de cautionnement coopératif, sont à considérer et par l'organisation agricole et par l'organisation de crédit comme utiles pour autant que leur application serve l'emprunteur, pour autant que leur application ne mette pas le bénéficiaire dans une situation financière intenable.

Le financier ne peut pas être aussi un spécialiste de gestion d'entreprise agricole ; de là le besoin d'un contact étroit entre ces deux, les deux se préoccupant du sort de l'emprunteur, tout en ne mettant pas en cause les droits de l'institution de crédit, mais se basant sur le fait que « There is more in the man, than in the land ». Le problème sera de trouver des normes applicables et justes pour les deux parties.

### II

On dit souvent que l'organisation professionnelle agricole attend de l'institution de crédit des possibilités de crédits adaptées au caractère de la production agricole et, en plus, des crédits à bon compte.

Adaptées au caractère propre de la production agricole, bien sûr.

La production agricole est caractérisée :

- par le haut pourcentage de capital fixe ;
- par l'évolution saisonnière de la production.

J'ai déjà dit un mot des investissements immobiliers et fixes, je n'y reviens pas.

Les besoins résultant de l'évolution saisonnière de la production et donc des investissements en capital circulant peuvent être satisfaits par les ouvertures de crédit, les billets à ordre, les crédits spéciaux (par exemple en Belgique, pour la cueillette du houblon), le warrantage, etc.

Le problème est important, mais je crois pouvoir dire qu'il a trouvé chez nous comme dans d'autres pays sa solution.

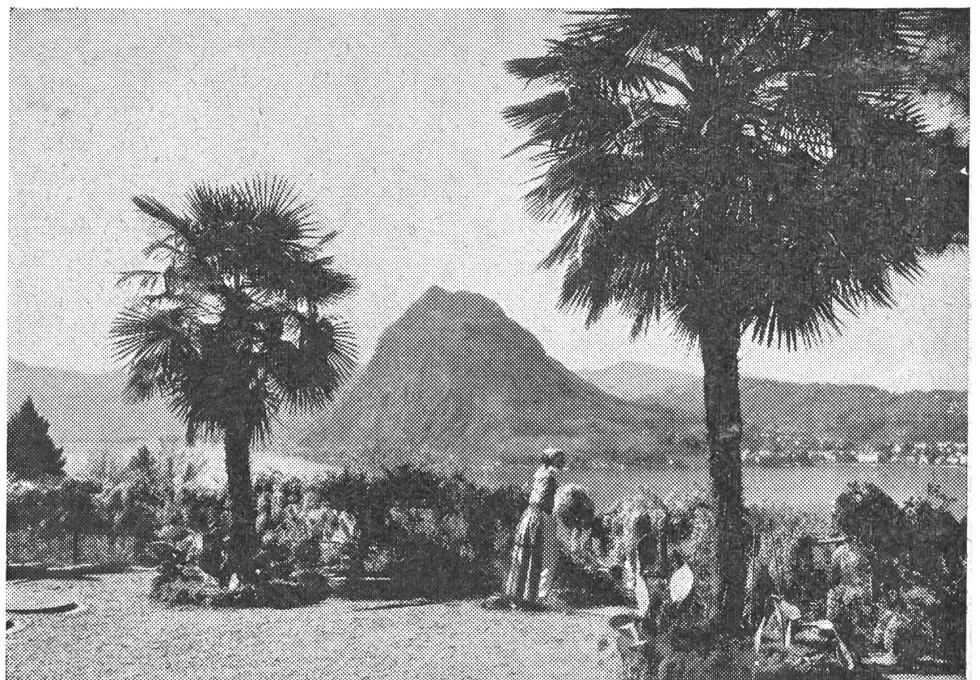
Reste donc l'exigence de crédit à bon compte avancée souvent par les organisations professionnelles.

J'ai dit, il y a un instant, que l'agriculture traverse une période d'adaptation rapide et profonde avec des besoins énormes en capitaux immobiliers fixes et mobiliers.

En plus, je dois dire qu'encore en ce moment la situation économique de l'agriculture n'est pas toujours ni partout ce qu'elle devrait être.

Je crois que ces deux circonstances justifient l'exigence des organisations agricoles

Lugano (Suisse italienne). Vue du Monte San Salvatore depuis le Monte Brè.



professionnelles. Toutefois, le problème est de savoir si l'on peut demander des organisations de crédit agricole — qui doivent s'adresser au marché des capitaux en compétition avec les autres caisses d'épargne — qu'elles se chargent elles-mêmes de la création d'une situation de faveur pour l'agriculture, ou si c'est là le rôle de l'Etat qui pourrait et devrait accorder une subvention de la rente (jusqu'à 3 % de subvention en Belgique par le fonds d'investissement agricole).

A mon avis, le rôle des organisations agricoles est d'obtenir des gouvernements l'application d'une politique agricole qui soit de nature à pouvoir traiter l'agriculture en tant que secteur essentiel de la vie économique sur pied d'égalité avec les autres secteurs de la vie économique.

Je répète que l'adaptation de l'agriculture est rapide et profonde. Toutefois, cette période traversée, l'agriculture devant s'attirer des capitaux devra pouvoir subir la compétition des autres secteurs de l'économie, aussi en ce qui concerne l'obtention de capitaux.

A la longue, il ne sera pas défendable de maintenir une situation exceptionnelle pour l'agriculture. Secteur de la vie économique, nous devons subir les lois de l'économie, cela grâce à l'application d'une politique adaptée aux circonstances propres à la production agricole.

### III

Jusqu'ici, j'ai plaidé à plusieurs reprises la nécessité de tenir compte — du moins dans les circonstances actuelles — de la situation de l'agriculture. De là, on peut me demander si cette attitude n'est pas gênante pour le financier qui doit tout de même appliquer certaines règles de saine et de sûre gestion. Pour être plus direct, on pourrait me demander si la double fonction de président d'une organisation professionnelle agricole et de président d'un institut de crédit agricole n'est pas gênante pour le technicien financier.

Question, en effet, embarrassante si l'organisation agricole est considérée comme un syndicalisme qui bornerait ses vues à l'immédiat, qui ne poursuivrait que des avantages immédiats.

J'ai déjà souligné l'intérêt qu'il y a à maintenir un contact et une collaboration étroite entre le financement agricole et l'expert de gestion d'entreprises agricoles.

J'ai dit que les deux doivent se préoccuper avant tout du sort qu'ils imposent à l'emprunteur. L'organisation agricole ne gagne rien en mettant l'emprunteur dans des conditions inhumaines par suite de charges financières trop lourdes. On pourrait croire que le financier serait tenté d'aller de l'avant aussi longtemps que les garanties sont suffisantes.

Toutefois, lui-même ne se considère pas comme un banquier qui fait une opération financière pure ; il ne renie pas son origine, son objectif étant l'amélioration du sort de l'agriculteur.

Là où le spécialiste de la gestion d'entreprises et l'expert financier recherchent la meilleure solution pour la personne et pour la famille de l'agriculteur, je ne vois pas comment il devrait y exister une antithèse entre l'organisation agricole et l'organisation de crédit.

On pourrait être tenté de croire que cette compréhension, je dirais presque cette solidarité entre l'organisation agricole et l'organisation de crédit existe pour autant qu'il s'agit de la personne et de la famille de l'agriculteur. En est-il de même lorsqu'il s'agit d'une coopérative ou d'une société d'approvisionnement, de transformation, de commercialisation où la personne humaine est beaucoup moins directement engagée ?

Ainsi, il m'arrive des plaintes formulées par les experts financiers d'après lesquelles souvent les coopératives ne veilleraient pas suffisamment à se constituer un capital, des réserves propres, mais qu'elles préfèrent par contre — et ceci par soucis de succès immédiats auprès des membres — distribuer leurs bénéfices ou ce qu'elles considèrent comme tels.

Je ne m'attarderai pas à l'analyse de cette assertion, j'admets simplement un instant qu'elle soit vraie. L'organisation agricole peut-elle défendre cette manière d'agir, peut-elle admettre une telle politique qui, source de succès momentanés, doit nécessairement mettre en péril à plus ou moins longue échéance l'appareil d'approvisionnement de vente ou de transformation ?

Messieurs, j'ai rappelé l'origine des organisations de crédit agricole, l'objectif étant d'aider l'agriculteur par le crédit ; dois-je vous dire que l'organisation agricole, pour l'ensemble des besoins de l'agriculture, a les mêmes soucis ; qu'elle doit avoir en vue non seulement le bien-être immédiat, mais le bien-être durable de l'agriculture ?

J'ai déjà répété que l'agriculture traverse une période d'adaptation exigeant énormément de capitaux. Je le répète encore et je vous dis que ni l'organisation de crédit, ni l'organisation professionnelle agricole ne rempliraient leur rôle envers l'agriculture si elles ne défendaient pas auprès de leurs emprunteurs individuels ou coopératifs une politique de saine gestion financière.

Comment l'institution de crédit pourrait-elle continuer son rôle de financement — aussi de l'appareil de commercialisation — si les capitaux empruntés et investis ne sont pas amortis régulièrement ? L'organisation agricole qui admettrait ou défendrait une attitude contraire, léserait à longue échéance

les possibilités d'adaptation de l'agriculture.

L'argent reste tout de même, à ma connaissance, un bien limité, sinon il n'aurait pas de valeur et ne jouerait plus son rôle. Il s'ensuit que nous devons le traiter comme tel.

### IV

Dans cette optique, j'ai de la peine à croire, ainsi que certains le suggèrent, que les organisations de crédit agricole se soucieraient fort peu des recommandations des organisations agricoles, qu'elles considéreraient comme des exigences de nature syndicale et donc exagérées.

Une fois de plus, j'insiste sur le fait que les organisations agricoles ont en vue le bien-être durable de l'agriculture et qu'elles se doivent de poursuivre cet objectif par tous les moyens raisonnables.

Mais les organisations de crédit agricole poursuivent le même objectif par le seul moyen du crédit, or c'est un moyen d'une importance capitale — on peut le dire d'autant plus qu'il s'agit de capitaux.

Il me semble donc que les organisations agricoles professionnelles et les organisations de crédit agricole n'ont rien à perdre, mais tout à gagner, d'un contact étroit et permanent.

Les divergences pourront surgir — je n'en disconviens pas. Mais une explication franche devra nécessairement aboutir à trouver la solution la meilleure, en vue de réaliser ce bien-être de l'agriculture, qui est l'objectif poursuivi par les deux parties en cause.

### V

Finalement un mot encore de la constatation faite par les organisations de crédit agricole dans tous les pays, notamment que de plus en plus elles doivent recourir à l'épargne non agricole pour satisfaire les besoins en crédit de la part de l'agriculture.

Les besoins exceptionnels pour la reconversion de l'agriculture en sont la cause. Pendant une période de reconversion et d'adaptation, les besoins en capitaux, donc en crédit, sont nécessairement plus importants que l'épargne en provenance du secteur en question.

Dans plusieurs des pays représentés ici, les institutions de crédit agricole ont pu constater que l'épargne des habitants ruraux non agricoles a constitué une aide appréciable pour satisfaire les besoins en crédits de l'agriculture et elles s'en sont réjouies, tout en ne manquant pas de prospecter plus à fond les possibilités d'épargne de ce secteur.

Cependant, la plupart, sinon tous les administrateurs des caisses de crédit agricole ou rural sont agriculteurs et, tout en se réjouissant de cet apport, s'en tiennent souvent à leur objectif initial qui est l'aide à l'agriculture.

A plusieurs reprises on m'a demandé si l'organisation professionnelle agricole est du même avis et si, tout en acceptant volontiers l'épargne non agricole, les institutions de crédit agricole doivent limiter leurs offres de crédit à la classe agricole.

Voyons ! quel est l'objectif des organisations de crédit agricole ?

Poursuivre le bien-être de l'agriculture en lui fournissant le crédit nécessaire pour réaliser une exploitation rationnelle.

De l'autre côté, nous constatons que les besoins en crédit de l'agriculture sont si élevés que la classe agricole ne les offre pas à suffisance. Oh ! je sais bien que chaque agriculteur ne draine pas son épargne vers les caisses de crédit agricole, alors qu'il ne manquera souvent pas de s'adresser, dans les cas de besoins de crédit, à ces mêmes caisses.

Il reste sans doute un effort à faire et par les organisations de crédit agricole et par les organisations professionnelles agricoles pour drainer l'offre d'épargne vers les caisses de crédit agricole. En attendant, nous sommes heureux de recevoir l'épargne non agricole et nous croyons qu'il en sera encore longtemps ainsi. Mais réellement, je le demande aux organisations agricoles, et je vous le demande, pouvons-nous croire sincèrement de pouvoir continuer à attirer l'épargne non agricole tout en refusant toute demande de crédit, de la part de l'épargnant non agricole ? Personnellement, je n'en crois rien. Par contre, j'ai la certitude que l'habitant de nos campagnes, qui n'est pas agriculteur et qui souvent n'est pas indépendant, offre plus d'épargne qu'il ne demande de crédit.

Ne serait-il donc pas sage de ne pas le repousser, mais plutôt de l'attirer et pour son épargne — en partie utile à l'agriculture — mais aussi pour ses besoins de crédit ?

Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de soumettre ces quelques réflexions à votre comité. J'ai parlé en tant que président d'une organisation professionnelle agricole qui, comme vous le savez, a des liens très étroits avec une organisation de crédit agricole. Je sais que toutes les organisations professionnelles agricoles n'admettent pas mes points de vue. En tout état de cause, je crois qu'aussi bien les organisations agricoles professionnelles que les organisations de crédit agricole gagneraient à entretenir les meilleures relations et à établir entre eux le dialogue avec comme sujet la recherche des moyens les plus sûrs, les plus directs, mais aussi les plus durables à assurer le bien-être agricole.

Prof. C. Boon,  
président  
du Boerenbond belge.

## Les raiffeisenistes neuchâtelois fort aimablement reçus à Saint-Sulpice

La 28<sup>e</sup> assemblée générale de la Fédération neuchâteloise des Caisses de crédit mutuel s'est déroulée, le samedi 3 décembre 1966, dans la halle de gymnastique de Saint-Sulpice, sous la présidence de M. Pierre Urfer, médecin-vétérinaire à Fontainemelon.

Comme ses devancières, cette manifestation par excellence du raiffeisenisme en Pays de Neuchâtel, connut un réel succès, tant par la participation record de 212 délégués représentant toutes les Caisses affiliées, que par l'organisation impeccable de cette journée propre à renforcer les liens d'amitié qui unissent dans un même élan de solidarité des hommes animés du désir de servir. Les responsables de la Caisse de Saint-Sulpice se sont surpassés pour assurer les participants de l'accueil le plus chaleureux. Qu'ils en soient chaudement félicités. Puisse la récompense qu'ils sont en droit d'attendre se concrétiser par un nouvel essor de leur sympathique institution d'entraide.

On note, dans l'assistance, la présence de MM. J.-Louis Barrelet, président du Conseil d'Etat, Robert Sutter, président de commu-

ne, Jean Ruffieux, président de la Société d'agriculture du Val-de-Travers, André Perrenoud, ingénieur agronome, rédacteur de « Campagnes et Coteaux » et Richard Jornod, administrateur communal, correspondant du « Courrier du Val-de-Travers ».

Après les salutations d'usage du président, M. Pierre Urfer, suivies de celles de M. Paul Clerc, président de la Caisse locale, M. Sutter, président de la commune, transmet les souhaits de bienvenue des autorités de Saint-Sulpice et félicite les Caisses Raiffeisen de la mission qu'elles accomplissent en une période toujours plus difficile, en recherchant la satisfaction du service rendu avant celle du profit, par la mise en pratique de l'adage « Aide-toi et le Ciel t'aidera ».

Enchaînant, M. Richard Jornod, recueille les applaudissements que soulève dans l'assistance sa présentation fort captivante de l'histoire de Saint-Sulpice, cette « bonbonnière à laquelle il ne manque que le cou-vercle ». Vu l'intérêt suscité par la conférence de M. Jornod, nous pensons recueillir l'approbation de nos lecteurs en la publiant *in*

Le Requin et ses séracs. Massif du Mont-Blanc

(Photo P. Favre)



*extenso*, dans les colonnes d'un prochain numéro de notre journal.

La parole est à M. Jâmes Jacot, du Locle, secrétaire cantonal, qui sait faire revivre par la lecture d'un procès-verbal fort circonstancié, les péripéties de la dernière réunion annuelle de Bevaix, le 4 décembre 1965.

Le bureau de l'assemblée se voit ensuite complété par la nomination de deux scrutateurs. Le choix du président se porte sur MM. Philippe Comtesse, de Bevaix, et Joseph Duvoisin, de Môtiers, ce que l'assistance ratifie.

Il ressort du rapport présidentiel que l'exercice 1965 a permis à ces coopératives rurales d'épargne et de crédit de réaliser de nouveaux et réjouissants progrès. C'est ainsi que les 33 Caisses Raiffeisen neuchâteloises, toutes affiliées à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, groupent 2813 sociétaires et 10 013 épargnants. La somme globale des bilans atteint 46,3 millions de francs, chiffre en augmentation de 3,2 millions, soit de 7,5 % sur l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 74,1 millions de fr. Le bénéfice intégral de 136 854,18 fr., versé aux réserves, porte ces dernières à 1,74 millions de francs.

Si ces résultats traduisent la confiance du public, ils représentent également un nombre impressionnant d'heures de travail bénévole de la part des responsables locaux auxquels va la gratitude de chacun. Poursuivant, le président cantonal exhorte les délégués à suivre les instructions de l'Union suisse qui n'ont pour but que de sauvegarder la bonne marche de l'organisation. Le zèle qui ne cesse de se manifester à tous les échelons du mouvement fait mentir le dicton « Pas d'argent, par de Suisses ». Après avoir commenté l'activité du comité, le président conclut son brillant exposé par une nouvelle particulièrement réjouissante, celle de la fondation, le 24 novembre 1966, de la Caisse de Dombréson-Villiers. C'est l'occasion de souhaiter une cordiale bienvenue, au sein du mouvement cantonal, aux dirigeants présents de ce 34<sup>e</sup> fleuron de la Fédération neuchâteloise.

En remplacement du trésorier, M. Hügli, de Colombier, empêché, M. Stoeckli, de Cresier, commente les comptes de la fédération. Au nom de la section vérificatrice du Landéron, M. Herbert Jacot-Guillarmod, caissier, n'a aucune difficulté à prouver la saine gestion du ménage interne qui est approuvée à l'unanimité. Pour l'exercice à venir, cette mission incombera à la Caisse des Hauts-Geneveys. L'assemblée accepte également sans opposition le maintien du *statu quo* quant au mode de perception de la cotisation annuelle.

Une heureuse tradition veut que le comité honore d'une façon tangible caissiers et dirigeants qui comptent 25 ans d'activité au

sein de leur Caisse locale. Cette année, c'est sous les ovations méritées que

MM. Jean-Claude Ribaux  
Jean Borioli  
Samuel Robert

tous trois membres des organes administratifs de la Caisse de Bevaix, reçoivent le porte-feuille traditionnel offert par la fédération.

Apportant le message de félicitations et les vœux des organes de la Direction centrale, M. Roland Séchaud, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, après avoir analysé la situation matérielle du mouvement sur le plan national, relève l'excellente situation des Caisses neuchâteloises. Le rapporteur se plaît également à rendre un hommage mérité au bel esprit de coopération et de solidarité qui anime caissiers et dirigeants auxquels il transmet diverses consignes touchant l'administration interne, en commentant plus particulièrement l'adaptation des taux d'intérêts et la diffusion de l'épargne par l'amortissement des dettes.

Après l'apéritif, servi au collège, aimablement offert par une Maison de la région, les délégués se retrouvent à la salle de gymnastique pour le repas en commun qu'ils apprécient au même titre que les productions fort goûtées de la Fanfare de Saint-Sulpice, placée sous la bague de M. Guder, et du chœur mixte « L'Echo de la Chaîne », que dirigent alternativement MM. Arnold Reymond et Robert Martinet.

A l'heure du café, il appartient au président du Conseil d'Etat, M. Jean Louis Barrelet, hôte d'honneur de la journée, d'appor-

ter à l'auditoire attentif les vœux et les félicitations du gouvernement cantonal. Après avoir relevé le rôle bénéfique des Caisses de crédit mutuel, dont le congrès annuel crée l'occasion de mettre en évidence les éléments essentiels d'une activité axée sur la solidarité villageoise, le chef du Département de l'agriculture reprend le thème déjà développé durant la partie administrative, celui combien important de la responsabilité de l'individu en l'époque actuelle de la conglomération des masses. Dans cet ordre d'idées, l'orateur se réjouit de la mission que remplissent les Caisses Raiffeisen en promulguant le sens de la responsabilité de chacun au profit de la collectivité, de cette responsabilité vis-à-vis de soi-même d'abord, de la famille ensuite, puis envers la commune pour aboutir finalement à celle du pays face à l'humanité tout entière. Et M. Barrelet de conclure, après quelques commentaires d'ordre économique, par de chaleureux remerciements à l'adresse des raiffeisenistes neuchâtelois, des dirigeants cantonaux et de l'Union suisse de Saint-Gall, en souhaitant prospérité et longue vie à ces mutualités d'épargne et de crédit, à même de coordonner le secteur économique dans la petite cellule démocratique que représente la commune rurale.

La présentation de diapositives en couleurs illustrant le village hospitalier de Saint-Sulpice, avec arrangement musical et commentaires appropriés, mit un digne point final à cette belle et féconde journée dont le souvenir restera gravé dans la mémoire de ceux qui eurent le privilège d'y prendre part.

*Sd.*

## A la Fédération du Valais romand : COURS D'INSTRUCTION

On peut reprocher, à tort ou à raison, beaucoup de choses au Valaisan : la vivacité de ses échanges de vues en période électorale, l'ardeur de son tempérament quelque peu méridional ou la fécondité de son sol, qui a la malice d'encombrer le marché suisse de produits — excellents, c'est reconnu — mais juste au moment où une certaine saturation a été provoquée par les importations massives en provenance du vrai Midi, patrie de partenaires commerciaux que l'on traite avec tous les égards dus à qui n'est pas du pays...

Mais une chose est acquise : lorsqu'il s'agit de rationaliser son exploitation, si modeste soit-elle, ou de créer des institutions qui améliorent les conditions d'existence, le Valaisan sait faire l'unanimité derrière les hommes qu'il appelle, non sans polémique

parfois, aux postes de commande. Et ceux-ci consentent volontiers aux sacrifices de temps imposés par la gestion des institutions dont ils assument la direction.

Les raiffeisenistes du Valais romand l'ont prouvé une fois de plus les 7 et 8 novembre dernier : 39 représentants de 15 Caisses des districts de Monthey et Saint-Maurice et 52 délégués de 17 sections de Martigny et de l'Entremont avaient joyeusement répondu à l'appel de leur comité fédératif, les invitant à participer aux deux premiers cours d'instruction et d'administration, formule 1966. Les autres Caisses seront convoquées tout au début de cette année.

Les séances furent ouvertes par M. Urbain Zufferey, président de la Fédération, raiffeiseniste de longue date, puisqu'il fut, durant

31 ans, gérant de la Caisse de sa commune d'origine. Présentant le premier exposé de la journée, il remémora en termes excellents les principes à la base de nos Caisses, leur but, leur fonction au sein de la communauté villageoise. Il plaça les débats sur le plan des idées, car la Caisse Raiffeisen ne peut pas se borner à être un simple magasin à argent, pour reprendre une expression chère au grand pionnier fribourgeois, feu le chanoine V. Raemy. Elle veut exercer une action éducative, sociale. Il ne faut cependant pas oublier que le mot entraide implique un mouvement à deux temps, une action réciproque : celui qui attend un service doit tout d'abord fournir le premier effort. Avec bonheur et adresse, M. U. Zufferey réussit à conquérir son auditoire à la cause du maintien sans compromission des principes proclamés il y a bientôt cent ans par un homme fort ingénieux, le père Raiffeisen.

M. Paul Puippe, secrétaire-adjoint de l'Union suisse, exposa la tâche des membres des organes dirigeants et des caissiers, souligna l'importance de la revision et — cela va de pair — la nécessité de toujours bien accorder aux rapports d'inspection l'attention qui leur revient en les étudiant sérieusement



## Chanson de janvier

O le clair matin, la belle gelée !  
Un soleil d'argent sur la plaine blanche  
Verse une clarté frileuse et voilée ;  
On sonne la messe à toute volée :  
O la bonne bise, ô le beau dimanche !

Sur les arbres morts aux ramures nues,  
En fins diamants resplendit le givre.  
L'azur froid scintille à travers les nues ;  
Voilà mes gaietés soudain revenues,  
Mon sang se réveille et je me sens vivre.

Adieu les couchants tout rayés de pluie  
Et les pleurs brouillés des mornes aurores ;  
Les grands horizons brillent, et j'oublie  
Les soirs gris trempés de mélancolie,  
Sur le sol durci des routes sonores.

Allons respirer l'air de la prairie.  
Sous les glaçons bleus chantent les fontaines:  
C'est de cristaux purs que l'herbe est fleurie.  
Mon cœur allégué vibre et se marie  
Aux frais carillons des cloches lointaines.

Charles Grandmougin.



et en comblant toutes les lacunes qu'ils relèvent. Sans prétendre donner une solution définitive à des problèmes aussi individuels que complexes, il exposa la situation délicate dans laquelle est parfois placé un gérant de Caisse au décès d'un sociétaire ou client. Si la Caisse locale tient à rendre service à ses adhérents, elle ne se chargera pas de tâches qui la dépassent et qui risquent de lui occasionner de grandes difficultés : laissons aux hommes de loi et aux banquiers professionnels — avec lesquels le meilleur de nos caissiers ne saurait se mesurer ! — les problèmes compliqués, exigeant une formation adéquate et une connaissance parfaite des lois et de la jurisprudence.

M. Adolphe Keller, le reviseur attitré des Caisses du Valais romand, entretint ensuite un auditoire tout particulièrement attentif sur la question de l'octroi des prêts et crédits. Ici aussi, sachons garder la mesure. Le crédit de construction fit l'objet d'un second exposé minutieusement préparé et très bien présenté. Il s'agit, dans ce genre de crédit, d'une avance sur une garantie qui n'en est, au moment de l'octroi de prêt, qu'au stade de projet. Ne nous laissons pas éblouir par le nom ou la réputation du maître de l'ouvrage, croyant bien faire ou être à la page en sous-estimant certaines mesures de prudence qui sont tout simplement inévitables.

Ouverte après chaque exposé, la discussion animée par le président Zufferey fut fort intéressante et inspirée d'un excellent esprit. Elle nous donna la conviction que les administrateurs de nos Caisses sont non seulement conscients de leurs devoirs, mais qu'ils restent toujours avides d'apprendre. C'est tout à leur honneur.

Arrivé à l'improviste le lundi matin et assistant aux débats du mardi après-midi, M. René Jaquod, président du Conseil de surveillance de l'Union suisse, n'hésita pas, au cours de la discussion, à jeter dans la balance tout le bagage de connaissances acquises au cours d'une carrière raiffeiseniste féconde. Il souligna tout spécialement la valeur de nos principes fondamentaux et invita les Caisses à considérer la revision comme l'une des plus heureuses mesures qui aient été introduites dans le but d'assurer la bonne marche de nos coopératives.

Comme partout ailleurs, ces cours d'instruction n'ont pas la prétention d'aplanir toutes les difficultés inévitables à chaque œuvre qui se développe et progresse. Mais ils ont certainement — et c'est là déjà un incontestable succès — créé un courant de sympathie, une atmosphère de puissante et féconde collaboration entre Caisses locales, Fédération cantonale et Union suisse. De cette confiance mutuelle, de cette bonne entente dépendra l'avenir de notre mouvement.

### Idées directrices...

... à méditer au seuil de l'an

## La règle de vie

Suivre pas à pas la route qui monte  
Vers l'azur des cieux,  
Choisir la plus sûre et non la plus prompte,  
Et marcher joyeux ;  
Lorsque le vertige ou l'incertitude  
Troublent le chemin,  
Laisser le devoir dans sa poigne rude  
Vous prendre la main.

Avoir soin toujours de tenir en laisse  
Le rêve dompté,  
Et vienne l'épreuve, armer sa faiblesse  
D'âpre volonté ;  
Mais craindre surtout, lorsque l'âme rampe  
Sous l'orage noir,  
Que le vent de l'ombre éteigne la lampe  
Où veille l'espoir.

D'un calme regard dominer les choses ;  
Stoïque ou prudent,  
Ne point respirer les charmes des roses  
D'un cœur trop ardent.  
Devant les faux dieux que le monde encense  
Passer le front haut ;  
Faire ce qu'on doit, et sans réticence  
Dire ce qu'il faut.

Etre doux au faible, et devant la force,  
Cambré sous l'effort,  
Ainsi que le chêne à la rude écorce,  
Savoir être fort ;  
Mais s'il faut tomber quand la haine allume  
L'ardeur du combat,  
Etre le santal, le bois qui parfume  
Le fer qui abat.

Avoir l'âme simple, ouverte à toute heure ;  
Le long du sentier,  
Vers tout ce qui souffre, et tout ce qui pleure  
Pencher sa pitié ;  
Et dans cette vie, où même le sage  
L'est encore si peu,  
Aller son chemin, semant au passage  
Tout le bien qu'on peut.

Edouard Tavan.

pp.

« Journal d'agriculture suisse »

## Extrait des délibérations de la séance du Conseil d'administration de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Réuni le 28 novembre 1966, sous la présidence de M. Gallus Eugster, ancien conseiller national (Weinfelden), le Conseil d'administration de l'Union a délibéré sur les objets suivants :

### 1. Les Caisses récemment fondées de

|                     |      |
|---------------------|------|
| Dombresson-Villiers | NE   |
| Greppen             | LU   |
| Muggio              | TI   |
| Saint-Imier         | J.B. |
| Sonvilier           | J.B. |

sont admises au sein de l'Union.

2. Des crédits pour une somme totale de 8,7 millions de francs sont accordés à des Caisses affiliées.

3. Par ailleurs, des crédits accordés directement par la Caisse centrale à des particuliers et à des communes sont ratifiés.

4. Dans un rapport succinct, le directeur Schwager donne un aperçu de l'activité déployée par la Caisse centrale depuis la dernière séance. Il fait en outre un exposé des derniers bilans mensuels. Celui arrêté au 31 octobre 1966 accuse la somme de 654,594 millions de francs. Durant les 10 premiers mois de l'année, la somme totale du bilan s'est élargie de 14,96 millions de fr.

5. Le directeur Edelmann rapporte sur l'activité de l'Office de revision. Il exprime le ferme espoir de voir, cette année encore, le mandat de revision accompli au cent pour cent.

6. Le Conseil d'administration décide de procéder à une augmentation de 1 million de francs du capital social de la Caisse centrale. Le montant sera réparti entre les Caisses affiliées au prorata de leurs bilans.

7. Les comptes annuels de l'Economat de l'Union font ressortir un chiffre d'affaires (montant des ventes) de 348 506 fr., soit 38 246 fr. de plus que pour la période précédente. Le montant facturé aux Caisses affiliées au cours des 10 dernières années a doublé. Pour la période 1965-1966, 10 240 livraisons de matériel ont été effectuées. Le Conseil approuve les comptes de ce service auxiliaire de l'Union suisse.

## A propos de la nouvelle loi sur l'impôt anticipé

On sait qu'en vue de donner à la Confédération le moyen de redresser sa situation financière subitement détériorée, le Conseil

fédéral est à la recherche de nouvelles sources d'impôts. C'est ainsi qu'un mouvement d'opinion s'était fait sentir qui demandait l'abrogation de la décision prise par les Chambres fédérales, il y a plus d'un an déjà, d'abolir le droit de timbre sur les coupons à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1967. Cette volte-face aurait permis à la Caisse fédérale de récupérer 70 millions de francs.

C'est dans ce but et pour une bonne fois mettre toutes choses au point que le Conseil national a discuté, au début de décembre dernier, la motion d'ordre de M. Leuenberger (socialiste ZH). Il a, avec raison, refusé de revenir sur cette décision qui aurait d'ailleurs constitué un fâcheux précédent. Donc, l'impôt sur les coupons est bel et bien supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier écoulé.

*Par conséquent, la nouvelle loi sur l'impôt anticipé entre intégralement en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1967.*

Nous avons présenté les données utiles concernant cette nouvelle loi dans le numéro 3 de mars dernier de notre journal. Nous les résumons ainsi à l'intention de nos dirigeants:

1. Suppression de l'impôt de 3 % sur les coupons.
2. Augmentation de l'impôt anticipé de 27 % à 30 %. Les contribuables peuvent en demander la rétrocession ou l'imputation pour le montant total.
3. Les intérêts des carnets d'épargne nominatifs dont le montant n'excède pas 50 fr. (jusqu'ici 40 fr.) sont exonérés de l'impôt anticipé. En revanche, les carnets au porteur de n'importe quel montant et les nominatifs dont l'intérêt dépasse 50 fr. ne sont pas au bénéfice de ce privilège.

Le secrétariat de l'Union suisse se met au service des Caisses pour tous renseignements utiles qui pourraient concerner l'application de cette nouvelle loi.

Fx.

## A nos collaborateurs

L'époque des assemblées générales ordinaires et des manifestations jubilaires approche. Selon la tradition, nous réserverons, dans le *Messenger Raiffeisen*, toute la place utile à la publication des reportages qui nous parviendront de ces manifestations de la vie coopérative au village. A la proclamation des résultats, il y aura lieu d'ajouter les faits saillants qui peuvent intéresser les lecteurs. Nous précisons cependant qu'habituellement la simple copie du procès-verbal ne convient guère. Il faut rédiger quelque chose de plus vivant en évitant les longueurs et les détails inutiles qui n'intéressent pas le lecteur,

supprimer les énumérations oiseuses et se contenter des principaux chiffres qui situent la Caisse dans l'économie locale. On débarrassera également ces textes du vilain « protocole », mot impropre qui doit être remplacé par le substantif bien français « procès-verbal ».

A cette occasion, nous nous permettons de recommander à nos collaborateurs locaux :

1. de rédiger une relation succincte, claire et précise ;
2. d'utiliser, si possible, la machine à écrire ;
3. de veiller à une écriture lisible des rédactions manuscrites ;
4. de laisser un intervalle suffisant entre les lignes pour permettre d'éventuelles corrections ;
5. de n'écrire que d'un seul côté de chaque feuille.

Nous publierons volontiers ces comptes rendus qui mettent de la variété dans la présentation du journal et qui l'animent d'un souffle communicatif d'émulation et de propagande par le reflet des résultats enregistrés et des expériences faites. Nous les ferons paraître au gré de la place disponible et dans l'ordre de leur arrivée.

*Le rédacteur et l'imprimeur.*

## IN MEMORIAM



### † Abbé Maxime Cordelier

*vice-président*

*du Comité de la Fédération jurassienne  
des Caisses Raiffeisen*

*président du Conseil de surveillance  
Courtételle (Jura)*

Les raiffeisenistes jurassiens ressentent une vive douleur à la pensée d'être séparés à jamais d'un serviteur exceptionnel des Caisses de crédit mutuel du pays. Le départ brutal de M. l'abbé Cordelier les jette dans le désarroi. C'est que son dévouement pour les institutions et œuvres sociales telles que les

Caisses Raiffeisen était pour lui plus qu'un devoir, une vocation.

A la présidence du Conseil de surveillance de la Caisse locale, l'abbé Cordelier a donné le meilleur de lui-même, ne comptant ni son temps ni ses peines pour que l'institution profite en plein de ses qualités d'administrateur. Cœur généreux, très soucieux du bien-être autant matériel et moral que spirituel des familles de sa paroisse, il vouait une grande importance au domaine du social et de l'économie.

L'activité inlassable de l'abbé Cordelier en faveur de la cause raiffeiseniste devait trouver sa récompense lorsqu'il y a quelque 25 ans il fut appelé à siéger au sein du comité de la Fédération jurassienne où il assumait avec distinction et jusqu'à son décès la charge de la vice-présidence. Homme de caractère trempé comme de l'acier et guidé par une brillante intelligence, il fut un membre très écouté parce que ses jugements, empreints du bon sens pratique, étaient ceux de l'apôtre dévoué au bien du pays. Sentant ses forces le trahir, il avait manifesté à plusieurs reprises le désir de se décharger de sa fonction. Mais cédant chaque fois aux instances de ses amis, il répondait invariablement : « Si vous croyez que je puis vous être utile, je ne refuse pas ma collaboration ».

Par la plume, son influence se répandit dans toute la Suisse romande. En effet, les lecteurs du *Messenger Raiffeisen* n'oublieront pas de sitôt les articles de fond publiés à l'occasion des fêtes de Noël, Nouvel-an, Pâques et Fête fédérale d'actions de grâces. Durant de nombreuses années, il a fidèlement apporté son concours à notre presse en nous faisant bénéficier de la science qui meublait son esprit vif et pétillant. En d'admirables synthèses, l'érudit écrivain avait le don de mettre en valeur et en termes d'actualité les thèmes les plus riches de la pensée chrétienne.

Le bon et fidèle serviteur du Seigneur était hier encore à la tâche puisqu'il nous avait adressé quelque quinze jours avant sa mort l'article de Noël contenu dans le dernier numéro de ce journal. Dieu ne lui a pas permis de terminer celui qu'il nous avait promis pour ce numéro.

Aujourd'hui, l'abbé Cordelier est entré dans la joie de son Maître. Mais son œuvre féconde constitue un monument à la gloire de son nom. Son souvenir restera profondément gravé dans nos cœurs.

Fx.

† **Fernand Musy**  
caissier

Dompierre (FR)

Quand toute la paroisse de Dompierre-Russy apprit avec stupeur qu'un mal imprévisible avait soudainement emporté M. Fernand Musy, les parents, les amis, les connais-

sances qui venaient consoler la famille si durement éprouvée faisaient presque tous cette même réflexion : « Si Fernand avait renoncé à temps à toutes ces présidences, s'il avait laissé de côté ces comités, ces délégations, il aurait peut-être évité cet infarctus du cœur ».

Par là, chacun rendait hommage à M. Musy qui, à sa profession de tailleur, à sa fonction de caissier du Crédit mutuel, joignait encore de multiples occupations, tant il aimait les sociétés locales, tant il était apprécié dans la paroisse et même au dehors, pour son dévouement et son affabilité sans limite. La preuve en est, que deux heures avant sa mort, alors qu'il éprouvait déjà un léger malaise, il recevait à son bureau M. Magnin, le caissier paroissial, pour une démarche pressante. Ainsi, le dernier versement qu'il fit, le dernier chiffre qu'il écrivit, d'une main hésitante il est vrai, fut pour la restauration de l'église paroissiale.

Dès sa fondation, le 10 décembre 1954, et d'entente avec M. Géo Froidevaux, délégué de l'Union, les deux comités de la nouvelle Caisse Raiffeisen de Dompierre-Russy avaient confié à M. Fernand Musy la délicate

fonction de caissier. Pendant plus de dix ans, celui qui vient de nous quitter si brusquement remplissait cette tâche avec une conscience et une amabilité que tous les reviseurs aimaient à souligner à chacune de leurs visites. Le 10 mars de cette année, à l'occasion de l'assemblée générale, M. Charles Musy, président du Comité de direction, adressait à notre caissier le même éloge, après la présentation des comptes annuels.

Mais M. Fernand Musy n'a pas entendu le dernier et le plus bel hommage que les responsables de la Caisse ont rendu à la famille du défunt, à sa femme et à ses enfants : « Soyez sans aucun souci, il n'y a pas la moindre erreur dans tous les comptes ». C'est pourquoi le Comité de direction et le Conseil de surveillance ont voulu redonner au fils, Bernard, technicien à la place d'aviation de Payerne, toute l'estime qu'ils avaient placée dans le père, en le choisissant, en le proposant comme caissier à l'assemblée du 12 juin. Ils ont jugé qu'il serait juste, pour une fois, d'offrir à un jeune du village une place de confiance dans l'espoir de le garder au village.

E. S.

## Communications du bureau de l'Union

### Liquidité

En tant qu'instituts financiers étroitement liés à la population rurale et à sa vie économique, les Caisses Raiffeisen se voient ces derniers temps de plus en plus appelées à satisfaire les demandes de crédits en augmentation constante. Toute souhaitable et réjouissante que soit l'utilisation de l'argent dans son propre rayon d'activité, nous devons néanmoins exiger avec fermeté le maintien permanent de disponibilités suffisantes. Il y a donc lieu de tenir à disposition 10 % environ de la somme du bilan, soit le total en caisse et l'avoir auprès de la Caisse centrale (compte ordinaire et dépôts à terme). Les Caisses doivent prendre toutes mesures utiles afin de pouvoir porter les montants prescrits sur l'état de liquidité exigé par la loi sur les banques, à remplir à nouveau au 31 décembre 1966. Un stock d'argent liquide découlant d'un esprit de prévoyance ne constitue-t-il pas, aux temps actuels surtout, un fleuron particulier dans le bilan d'une banque ? Ces bonnes disponibilités, chaque Caisse les doit aussi à tous ses déposants qui, en tout premier lieu, ont droit à leur argent.

### Remise des comptes annuels à l'Union

Nous rappelons à Messieurs les caissiers que les comptes annuels de 1966 doivent être terminés pour le 15 février 1967. Si les travaux préparatoires ont été normalement effectués, ce délai doit pouvoir être respecté. Ces comptes doivent être aussitôt soumis tout d'abord au Comité de direction et au Conseil de surveillance. Les organes responsables de la Caisse prendront connaissance des résultats en séance commune. Ils fixeront par la même occasion les taux d'intérêt pour la nouvelle année. Ensuite, le Comité de direction examinera avec soin plus spécialement les chiffres reportés au bilan et les postes du compte de profits et pertes. Il les comparera également avec les éléments respectifs de l'année précédente. Les travaux de contrôle statutaire incombant au Conseil de surveillance consistent surtout à vérifier si les garanties et actes indispensables existent réellement pour tous les prêts et crédits accordés, puis à constater si tous les postes du bilan concordent avec les livres.

Après avoir été contrôlés puis signés par les organes dirigeants de la Caisse, les comptes annuels doivent être adressés sans délai à l'Union, au plus tard pour le

**1<sup>er</sup> mars 1967**

A cette occasion, l'Union examine brièvement si les comptes sont techniquement bien dressés et elle prend toutes les données en vue des publications et statistiques officielles.

*Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 5 à 8 jours. Les comptes sont examinés et retournés dans l'ordre de leur arrivée.* Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter les « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine, l'Union doit manipuler plus de 1100 comptes — nous prions instamment caissiers et comités de ne pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes. L'envoi à l'Union se fera au moins quinze jours avant l'assemblée générale, à plus forte raison si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres des deux Conseils.

Messieurs les caissiers se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Les caissiers qui, pour une raison ou pour une autre, auraient des difficultés à terminer pour le 1<sup>er</sup> mars, sont instamment priés d'en informer à temps le Bureau de l'Union.

Conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril. La convocation doit être faite 5 jours au moins avant la date, personnellement, par écrit et avec indication de l'ordre du jour. A ce dernier doit figurer, tous les deux ans, les élections statutaires pour le renouvellement du mandat quadriennal de la moitié des membres dirigeants.

Le succès de l'assemblée générale dépend de beaucoup de son degré de préparation. Temps et lieu doivent être choisis judicieusement. Les rapports de gestion des deux présidents et du caissier constituent le point essentiel de l'ordre du jour. Ils trouvent toujours des auditeurs attentifs et complaisants. Si leur rédaction exige souvent de grands efforts, ceux-ci s'en trouvent largement récompensés. Il est en outre souhaitable de publier à l'issue de l'assemblée, un compte rendu des délibérations dans la presse locale ainsi que dans *Le Messenger Raiffeisen*.

*Les collaborateurs de l'imprimerie du Messenger (Favre & Favre S. A., à Renens) vous souhaitent bon voyage vers une année de réalisations heureuses.*

## Mutations dans l'effectif des Caisses en 1966

| Canton          | Effectif à fin 1965 | Entrées en 1966 | Effectif à fin 1966 |
|-----------------|---------------------|-----------------|---------------------|
| Appenzell R.-E. | 3                   | —               | 3                   |
| Appenzell R.-I. | 3                   | —               | 3                   |
| Argovie         | 99                  | —               | 99                  |
| Bâle-Campagne   | 14                  | —               | 14                  |
| Berne :         |                     |                 |                     |
| a) allemand     | 76                  | —               | 76                  |
| b) Jura         | 71                  | 147             | 73                  |
| Fribourg :      |                     |                 |                     |
| a) allemand     | 15                  | —               | 15                  |
| b) romand       | 59                  | 74              | 59                  |
| Genève          | 35                  | —               | 35                  |
| Glaris          | 1                   | —               | 1                   |
| Grisons :       |                     |                 |                     |
| a) allemand     | 41                  | 1               | 42                  |
| b) italien      | 7                   | 2               | 9                   |
| c) romanche     | 41                  | 89              | 41                  |
| Lucerne         | 48                  | 2               | 50                  |
| Neuchâtel       | 33                  | 1               | 34                  |
| Nidwald         | 5                   | —               | 5                   |
| Obwald          | 4                   | —               | 4                   |
| Saint-Gall      | 83                  | —               | 83                  |
| Schaffhouse     | 4                   | —               | 4                   |
| Schwyz          | 14                  | —               | 14                  |
| Soleure         | 76                  | —               | 76                  |
| Tessin          | 78                  | 6               | 84                  |
| Thurgovie       | 47                  | —               | 47                  |
| Uri             | 18                  | —               | 18                  |
| Valais :        |                     |                 |                     |
| a) allemand     | 63                  | 1               | 64                  |
| b) romand       | 65                  | 128             | 65                  |
| Vaud            | 81                  | —               | 81                  |
| Zoug            | 12                  | —               | 12                  |
| Zurich          | 10                  | —               | 10                  |
| <b>TOTAUX</b>   | <b>1106</b>         | <b>15</b>       | <b>1121</b>         |

### Répartition par régions linguistiques

Suisse romande : 347 Caisses      Suisse italienne : 92 Caisses  
Suisse allemande : 640 Caisses      Suisse romanche : 41 Caisses

Des 15 nouvelles Caisses, 3 sont de Suisse romande : Dombresson-Villiers (NE), Saint-Imier et Sonvilier (Jura), 4 de Suisse alémanique : Mastrils (GR), Aesch (LU), Greppen (LU) et St.-German (VS) et 8 sont de Suisse italienne : Sessa, Comano, Magliaso, Prato-Dalpe, Vogorno et Muggio (TI), Lostallo et Roveredo (GR).

## tabacs

| + bouts          | p/kg. |
|------------------|-------|
| POPULAIRE        | 8.—   |
| BONHEUR PAYSAN   | 9.—   |
| ALPESTRE         | 10.60 |
| 100 BRISSAGO     | 24.50 |
| 200 bouts HABANA | 18.—  |

Droit de retour en cas de non convenance.

**TABACS - VON ARX**  
5013 NIEDERGÜSGEN  
Tél. (064) 41 19 85

## A. Jaeggi, 4565 Rechterswil (So)

propr. H. von Arx-Jaeggi Pépinières forestières

### offre des Plantes forestières

de diverses provenances ; à planter dans le Jura, plateau et préalpes. Votre commande faite à temps vous assure la meilleure provenance, conforme à votre domicile. Grâce à nos propres grandes cultures vous aurez une excellente qualité fraîche à un prix très avantageux. Une visite sans engagement de nos pépinières forestières vaut la peine ; ou demandez notre prix courant.

Tél. (065) 4 64 25 ou (065) 4 69 17

